

Congés de présence parentale, concours... Quoi de neuf au JO cette semaine ?

Bastien Scordia

Du nouveau sur le congé de présence parentale. Un [décret vient de modifier les modalités](#) de mise en œuvre du renouvellement exceptionnel du congé de présence parentale et de l'allocation journalière de présence parentale. Des dispositions qui concernent les salariés du secteur privé comme les agents publics dont les enfants sont handicapés, accidentés ou malades. Dans le détail, ce texte tire les conséquences réglementaires de la suppression de l'accord explicite du service de contrôle médical en cas de renouvellement exceptionnel du congé de présence parentale et de l'allocation journalière de présence parentale. Et ce *“au regard du traitement de la pathologie ou du besoin d'accompagnement de l'enfant”*. Ce décret est pris dans le cadre de l'application de la loi du 19 juillet 2023 *“visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité”*.

Des précisions sur le nombre de postes offerts à plusieurs concours. Un [premier arrêté](#) vient de fixer, au titre de l'année 2024, le nombre de postes offerts au concours interne pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État relevant du ministère de l'Intérieur. À ce titre, 95 postes sont offerts, dont 89 pour la police nationale et 6 à la gendarmerie nationale. D'autres arrêtés viennent quant à eux de fixer le nombre de postes offerts au concours de bibliothécaire. Soit 11 postes pour le [concours externe](#), 4 pour le concours interne et 1 pour le [concours externe spécial](#), réservé aux titulaires d'un doctorat. À noter que 20 postes sont offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de [classe normale](#) et 7 pour les concours de bibliothécaires assistants spécialisés de [classe supérieure](#).

Également publiés

- Un [arrêté](#) relatif au montant de la participation au coût des repas servis aux personnels relevant du Premier ministre
- Un [arrêté](#) autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 1^{re} classe du ministère des Armées
- Un [arrêté](#) relatif aux modalités d'utilisation du contingent annuel d'autorisations d'absence des membres des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
- Un [arrêté](#) fixant au titre de l'année 2024 le contingent d'emplois offerts aux militaires candidats à des emplois civils
- Un [arrêté](#) relatif à la liste des emplois ouvrant l'accès à l'échelon spécial du grade de colonel du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale
- Un [arrêté](#) relatif à la politique du voyage des personnels civils du ministère des Solidarités et de la Santé, du ministère du Travail et du ministère des Sports

- Un [arrêté](#) relatif au nombre de places offertes à l'examen professionnel ouvert pour l'accès au grade d'inspecteur principal de 2^e classe des douanes et droits indirects
- Un [arrêté](#) relatif à la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires